



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.518

Corrigendum 2
(02/2001)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Annuaire

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – L'annuaire: procédures pour le
fonctionnement réparti

Corrigendum technique 2

Recommandation UIT-T X.518 (1997) – Corrigendum 2

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés des couches	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.369
Réseaux à protocole Internet	X.370–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

**Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts –
L'annuaire: procédures pour le fonctionnement réparti**

CORRIGENDUM TECHNIQUE 2

Source

Le Corrigendum 2 de la Recommandation X.518 (1997) de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 7 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvé le 2 février 2001. Un texte identique est publié comme Corrigendum technique 2 de la Norme Internationale ISO/CEI 9594-4.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 3	1
2) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 4	1
3) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 5	2

NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T

Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts –
L'annuaire: procédures pour le fonctionnement réparti

CORRIGENDUM TECHNIQUE 2

NOTE – Le présent corrigendum technique couvre les résultats des résolutions de vote concernant les projets de corrigenda techniques 3, 4 et 5.

1) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 3

(Portant sur la correction des erreurs signalées dans les relevés 233 et 235)

1.1) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/233

Dans l'Annexe A:

Remplacer toutes les occurrences de **joint-iso-ccitt** par **joint-iso-itu-t**

Ajouter **enhancedSecurity** à l'importation depuis **UsefulDefinitions**

Ajouter un point-virgule à la fin de l'importation depuis **DirectoryAccessProtocol**.

1.2) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/235

Remplacer les trois derniers paragraphes du § 10.8 comme suit:

Une valeur **AccessPointInformation** désigne un ou plusieurs points d'accès à l'annuaire.

```
AccessPointInformation ::= SET {
  COMPONENTS OF additionalPoints [4] MasterOrShadowAccessPoint,
  MasterAndShadowAccessPoints OPTIONAL }
```

Dans le cas d'agents DSA selon l'édition 1988 produisant une valeur **AccessPointInformation**, le composant facultatif de l'ensemble est absent. Dans le cas d'agents DSA selon l'édition 1988 interprétant une valeur **AccessPointInformation**, toutes les valeurs **MasterAndShadowAccessPoints** éventuellement présentes sont ignorées.

Dans le cas d'agents DSA selon une édition postérieure à 1988, le composant de valeur **MasterOrShadowAccessPoint** produit pour une valeur **AccessPointInformation** peut être de la catégorie maître ou copie, selon ce qui est déterminé par la procédure de sélection de connaissance de l'agent DSA qui produit la valeur. Ce point peut être considéré comme un point d'accès suggéré qui est fourni par l'agent DSA qui produit la valeur adressée à l'agent DSA qui la reçoit. Une valeur **MasterAndShadowAccessPoints** peut également, sur option, être produite pour une valeur **AccessPointInformation**. Cela constitue une information additionnelle qui peut être employée par la procédure de sélection de connaissance de l'agent DSA récepteur afin de déterminer un autre point d'accès possible.

Modifier la notation ASN.1 dans l'Annexe A.

2) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 4

(Portant sur la correction des erreurs signalées dans les relevés 234 et 248)

2.1) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/234

Supprimer la dernière phrase du § 15.3.1 ("La décomposition de demande ne doit pas être utilisée si la protection est appliquée aux arguments.")

2.2) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/248

Au § 25.1.4 et à l'Annexe D, remplacer:

```
NHOBSubordinateToSuperior ::= SubordinateToSuperior (  
    WITH COMPONENTS { ..., alias ABSENT, entryInfo ABSENT})
```

par:

```
NHOBSubordinateToSuperior ::= SEQUENCE {  
    accessPoints [0] MasterAndShadowAccessPoints OPTIONAL,  
    subentries [3] SET OF SubentryInfo OPTIONAL }
```

3) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 5

(Portant sur la correction des erreurs signalées dans les relevés 228, 242 et 265)

3.1) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/228

Supprimer le dernier alinéa du § 16.3.9 ainsi que l'article 21.

Supprimer de toutes les opérations le paramètre suivant:

```
DIRQOP.&...-QOP{@dirqop}
```

Ajouter au début du § 15.5.5:

Avertissement – Ce paragraphe renvoie à des spécifications qui sont périmées en ce qui concerne le cryptage. La signature des demandes n'est pas périmée.

Dans l'Annexe A, supprimer le module **DIRQOP** de l'importation.

3.2) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/242

Ajouter la limite de taille (**SIZE (1...MAX)**) de toutes les constructions facultatives **SET OF** et **SEQUENCE OF**.

3.3) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/265

Remplacer, dans le premier alinéa du § 14.5, "les DSA subordonnés" par "ces agents DSA".

Ajouter un nouvel alinéa et une Note à la fin du § 15.3.1:

L'**argument** d'une demande (voir § 12.1) ou d'une sous-demande chaînée sera l'argument non modifié de l'opération si l'opération a été lancée par un DUA. Un DSA recevant une demande chaînée ne changera pas d'**argument** en effectuant la décomposition de la demande.

NOTE – Les paragraphes suivants mentionnent cette spécification pour les composants individuels de l'**argument**. Cela ne doit pas être interprété comme voulant dire que les composants non mentionnés explicitement peuvent être modifiés.

Au début du dernier alinéa du § 15.5.2, ajouter après "Si un DSA rencontre une extension" les mots qu'il ne prend pas en charge. Remplacer les mots phase d'exécution par les mots phase d'évaluation.

Supprimer le § 19.3.1.1.3.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication